

Le STTP porte l'équité salariale en arbitrage

À Postes Canada, les factrices rurales et suburbaines touchent 25 % de moins que leurs homologues des régions urbaines

Date : Le mardi 13 février 2018

OTTAWA – Les audiences d'arbitrage commencent la semaine prochaine dans le plus important dossier actif d'équité salariale au pays. À la fin de la ronde de négociation collective de 2016, le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) et Postes Canada avaient conclu une entente distincte dans le but d'accélérer le processus d'équité salariale pour les factrices et facteurs ruraux et suburbains (FFRS).

Un comité conjoint a été mis sur pied pour examiner les questions liées à l'équité salariale des FFRS et apporter les changements qui s'imposent selon un échéancier de 19 mois. Malheureusement, les parties ne s'entendent pas sur les conclusions de cet examen, et le STTP a été obligé de faire appel à l'arbitrage pour trancher la question.

« Postes Canada soutient qu'il n'y a pas d'écart salarial, mais lors de chaque jour de paie, les FFRS se rendent bien compte qu'il y a une différence », affirme Nancy Beauchamp, membre du comité de l'équité salariale et négociatrice en chef de l'unité de négociation des FFRS. « Nous avons réalisé des gains en matière de salaires et d'avantages sociaux lors de la dernière ronde de négociation, mais ces gains sont loin d'être suffisants pour combler l'écart et réaliser l'équité pour les FFRS. »

Près des deux tiers des FFRS sont des femmes. Leur salaire horaire est environ 25 % inférieur à celui de leurs homologues de l'unité urbaine, qui sont majoritairement des hommes. Les FFRS reçoivent aussi moins d'avantages sociaux que les facteurs urbains.

Il ne s'agit pas de la première plainte en matière d'équité salariale contre Postes Canada. Le STTP est au courant d'au moins deux autres cas. L'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) a déposé une plainte en 1983 et il lui a fallu attendre près de 30 ans avant que justice ne soit rendue. L'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints (ACMPA) a porté plainte en 1993 et attend toujours un règlement.

« Postes Canada est une récidiviste notoire en matière de non-respect de l'équité salariale. Nous avons accepté de participer à un comité conjoint parce que nous ne voulions pas que nos membres attendent une décennie avant d'obtenir l'équité salariale, déclare Mike Palecek, président national du STTP. Nous sommes en 2018, et tout le monde, sauf Postes Canada, convient qu'il est temps de régler la question de l'équité salariale. »

D'ici la fin de l'année, le gouvernement compte adopter une loi proactive en matière d'équité salariale pour tous les lieux de travail sous réglementation fédérale, y compris les sociétés d'État. Le gouvernement a aussi récemment indiqué qu'il souhaitait améliorer les relations du travail à Postes Canada. Toutefois, la démarche de cette dernière n'aide guère à cet égard.

« L'équité salariale est un enjeu fondamental, et le gouvernement a reconnu la nécessité de s'y attaquer dans le secteur fédéral. Pour un travail de valeur égale, les femmes doivent toucher un salaire égal à celui des hommes, explique M^{me} Beauchamp. Nous avons effectué nos recherches et nous pourrions commencer à mettre en œuvre une solution dès maintenant. Nous n'avons pas besoin d'attendre une loi dont les effets pourraient prendre des années avant de se faire sentir. »

Les audiences commencent le dimanche 18 février, à Ottawa. Elles ne sont pas ouvertes au public.

- 30 -

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec Farouk Karim, service des communications du STTP, au 613-302-4537 ou à media@cupw-sttp.org, ou avec Emilie Tobin, service des communications du STTP, au 613-882-2742 ou à media@cupw-sttp.org.